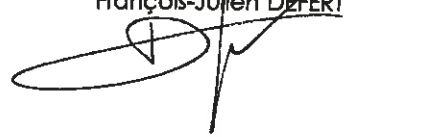


REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE L'AUBE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE TROYES CHAMPAGNE METROPOLE

Délibération certifiée exécutoire
Reçue par le Représentant de l'Etat le 14 avril 2021
Affichée le 15 avril 2021
Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général Adjoint
François-Julien DEFERT



BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 08 AVRIL 2021

Date de convocation et d'affichage : 02 avril 2021

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 18H30.

Étaient présents :

Mmes, DUCHENE Annie, LEDOUBLE Catherine, OUADAH Karima,
MM BAROIN François, ABEL Jean-Pierre, BLASCO Thierry, BLASSON Christian, BRANLE Christian, CHAMPAGNE Bernard, CHOMAT Christophe, DELAITRE Guy, DUQUESNOY Olivier, DUSACQ Maxime, FARINE Bruno, GARNERIN David, GIRARDIN Olivier, LANDREAT Pascal, MAGLOIRE Arnaud, MANDELLI François, MENNETRIER Nicolas, RAGUIN Jacky, REHN Yves, RESLINSKI Jean-François, ROBLET Bernard, SEBEYRAN Marc, VIART Jean-Michel.

Excusés : Mmes BAGATTIN Mélanie, JOLLIOT Marie-France,
MM. CHEVALIER Bertrand, HIRTZIG Jack, GANTELET Bruno, GUNDALL Philippe,
GONCALVES José, LEPRINCE Didier

DELIBERATION N°02	Acquisition d'un terrain auprès des Consorts DEBRET pour l'extension du Parc du Grand Troyes à Sainte-Savine				
RAPPORTEUR	Catherine LEDOUBLE				
Nombre de membres : 34		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
26	26	26			

Le rapport est approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés.

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 08 AVRIL 2021

**ACQUISITION D'UN TERRAIN AUPRES DES CONSORTS DEBRET
POUR L'EXTENSION DU PARC DU GRAND TROYES A SAINTE-SAVINE**

Annexes : plans (annexes 1 et 2), avis France Domaine (annexe 3), projet d'acte (annexe 4) et barème indemnité d'éviction (annexe 5)

Exposé

En application de sa compétence en matière économique, Troyes Champagne Métropole poursuit l'aménagement de ses zones d'activité dont celle du Parc du Grand Troyes à Sainte-Savine. Au vu du caractère attractif dont jouit le Parc du Grand Troyes et de son taux d'occupation croissant par les entreprises, Troyes Champagne Métropole envisage d'étendre la zone d'activité plus à l'est du parc actuel. L'emprise du projet, représentant une surface d'environ 66 hectares, est fléchée par la commune de Sainte-Savine comme étant une zone d'urbanisation future destinée aux activités économiques.

Dans cette perspective, Troyes Champagne Métropole s'est rapprochée des propriétaires des parcelles en nature de terre agricole situées dans le périmètre du projet afin de faire des offres d'achat.

Mesdames DEBRET, propriétaires de la parcelle cadastrée ZK 21, d'une contenance de 15 251m² ont accepté une offre de 5,50 € le m² (conformément à l'avis de France Domaine) soit une somme finale de 83 880,50 €.

Troyes Champagne Métropole deviendrait bailleur de l'exploitant en place. Il est précisé qu'un exploitant bénéficiant d'un bail précaire, exploite actuellement la parcelle de Mesdames DEBRET. Troyes Champagne Métropole, en acquérant la parcelle devra reprendre le contrat en cours et deviendrait bailleur de l'exploitant en place. Une indemnité d'éviction lui serait versée conformément au barème en vigueur à la fin du bail ou à un terme convenu dès que Troyes Champagne Métropole aura fait connaître ses besoins de libération des lieux en vue de l'aménagement. L'indemnité d'éviction à ce jour serait de 5 960€ X 1,5251 ha, soit 9 089,60 €. Ce montant sera actualisé en fonction du barème en vigueur au jour de la libération des lieux.

Décision

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **D'APPROUVER l'acquisition de la parcelle cadastrée section ZK n° 21 située à Sainte-Savine auprès de Mesdames DEBRET moyennant un prix de 83 880,50 € ;**
- **AUTORISER le versement d'une indemnité d'éviction à l'exploitant conformément au barème départemental en vigueur, à la fin du bail ou pour un terme convenu en vue des travaux d'aménagement qu'initiera Troyes Champagne Métropole ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer l'acte notarié de vente avec Mesdames DEBRET, ou toute personne physique ou morale substituée agissant en son nom ou pour son compte ainsi que tout document se rapportant à cette opération.**

Vote	PARTICIPANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	Non-participation au vote